

COMMUNE DE MALZÉVILLE
CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 29 SEPTEMBRE 2016

Salle du conseil municipal, 14 rue du Général de Gaulle

Pour l'"autorité Compétente" par délégation

Conseillers municipaux en exercice : 29

Membres présents à la séance : Bertrand KLING, Jean-Pierre ROUILLON, Marie-José AMAH, Pascal PELINSKI, Malika TRANCHINA, Jean-Marie HIRTZ, Anne DUCHENE, Daniel THOMASSIN, Stéphanie GRUET, Baptiste PAVOT, Irène GIRARD, Jean-François HUGUENIN-VIRCHAUX, Claire FLORENTIN-POIZOT, Philippe ROLIN, Marie-Claire D'AGOSTINO, Philippe BERTRAND-DRIRA, Jessica NATALINO, Adrien BONNET, Elisabeth LETONDOR, Corinne MARCHAL-TARNUS, Jean-Claude BOULY, Salvatore LIVOLSI, Catherine CHOTEAU-LESNES, Marc BARRON, Sylvaine SCAGLIA.

Votants : 28

Conseillers absents - excusés : Elisabeth SERIN, Béatrice BAURAIN De BERNARDO, David CARABIN, Jean-Yves SAUSEY

Procurations : Béatrice BAURAIN De BERNARDO à Marie-José AMAH
David CARABIN à Bertrand KLING.
Jean-Yves SAUSEY à Corinne MARCHAL-TARNUS

Secrétaire de séance : Philippe ROLIN

Date convocation : 23 septembre 2016

N°2016-049

Objet : Communication des décisions prises en application de l'article L. 2122-22 du CGCT

Rubrique : 9.1

Rapporteur : Bertrand KLING

Conformément à l'article L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre des compétences qui lui ont été déléguées par délibération du 10 avril 2014, en application de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a :

Vu en commission finances du 21 septembre 2016

- Le 20 juin 2016, signature d'une convention avec RISK Partenaires, pour une assistance à la passation des marchés publics d'assurance, pour un montant de 828,00 € ;
- Le 20 juin 2016, accepté le remboursement des frais d'avocat par la société Groupama pour la procédure F.CASSI contre Commune, pour un montant de 540,00 € ;
- Le 11 juillet 2016, accepté le remboursement de remise en état de la structure extérieure de l'école Pasteur par la société Groupama, suite à l'accident du 17 août 2015, pour un montant de 1 176,00 € sans franchise;

- Le 12 août 2016, accepté le remboursement du solde positif de la prime 2016 par la société Groupama, pour un montant de 965,85 € ;
- Le 19 août 2016, accepté le remboursement de bris de vitre du local « Surcouf » par la société Groupama, suite à son effraction, pour un montant de 297,25 € sans franchise;
- Le 22 août 2016, accepté le remboursement des dégâts des eaux, par la société Groupama, suite à l'incident du 02 juin 2016, pour un montant de 1 180,00 € sans franchise ;
- Le 24 août 2016, accepté le remboursement des dégâts des sanitaires du Parc de la Douëra, par la société Groupama, suite aux actes de vandalisme, pour un montant de 963,82 € avec une franchise de 732,64 €;
- Le 31 août 2016, accepté le remboursement des dégâts du gymnase Jo Schlessler, par la société Groupama, suite aux dégâts de tempête du 09 février 2016, pour un montant de 2 002,80 € sans franchise;
- Le 07 septembre 2016, accepté le remboursement des frais d'avocat par la société Groupama, pour la procédure Dumont, pour un montant de 3996,00 € avec une franchise de 440,00 € ;

Vu en commission Vie Locale, Culture, Sport, Associations:

- Le 25 mars 2016, accepté le devis de la société Eben Productions - Flying Orkestar, pour une animation musicale durant la fête des pains, pour un montant de 1 200 € ;
- Le 1^{er} avril 2016, accepté le devis de la société Jeux et Tartines, pour une animation « jardin des sens » durant la fête des pains, pour un montant de 800 €;
- Le 19 avril 2016, signature d'un bon de commande à destination de la société Starlec, pour une animation DJ le 13 juillet 2016, pour un montant de 860 €;
- Le 13 mai 2016, signature d'un contrat avec la société GonEnto balles perdues, pour une animation durant la fête des pains, pour un montant de 1 140 € ;
- Le 15 mai 2016, accepté le devis de la société JSE, pour le feu d'artifice du 13 juillet 2016 pour un montant de 2 000 € ;
- Le 10 juin 2016, signature d'un contrat avec la société Dekra, pour une vérification des installations électriques pour le gala de danse, pour un montant de 384,00 € ;
- Le 23 juin 2016, accepté le devis de la société Spie Est, pour l'extinction de l'éclairage public le 13 juillet 2016, pour un montant de 400 € ;
- Le 11 juillet 2016, accepté le devis de la société Band à Tonton, pour une fanfare pour le défilé de la Saint Nicolas, pour un montant de 350 € ;
- Le 21 juillet 2016, signature d'une convention avec l'Association Pl'asso Jeux, pour une animation des quartiers d'été, pour un montant de 750 € ;
- Le 16 août 2016, signature d'un devis et d'une convention avec la Croix Rouge, pour un poste de secours durant la fête des pains, pour un montant de 528 € ;
- Le 16 août 2016, signature d'un contrat avec l'entreprise Dono, pour un chapiteau durant la fête des pains, pour un montant de 1 542 € ;
- Le 16 août 2016, signature d'un contrat avec l'entreprise Dekra, pour une vérification des installations électriques, durant la fête des pains, pour un montant de 336 €.

Vu en commission Urbanisme, Travaux, Environnement et Développement Durable du
15 septembre 2016 :

- Le 22 juin 2016, signature d'un ordre de service avec l'entreprise SOTREN, pour la fourniture et la mise en place d'un arrosage mobile sur le terrain d'honneur de foot, pour un montant de 8 760 €;
- Le 30 juin 2016, signature d'un ordre de service avec l'entreprise ROUSSEAU, pour des travaux de peinture à la Douëra (grand salon et salon meixmoron), pour un montant de 5 705 €;
- Le 06 juillet 2016, signature d'un ordre de service avec l'entreprise Génie Climatique, pour le remplacement de la fontaine par deux lavabos collectifs, pour un montant de 4 988,84 €;
- Le 04 août 2016, signature d'un ordre de service avec l'entreprise EVP, pour rénovation du parvis de l'église, pour un montant de 46 860 €;
- Le 04 août 2016, signature d'un ordre de service avec l'entreprise EVP, pour rénovation du mur de soutènement de l'église, pour un montant de 4 440 €;
- Le 1^{er} septembre 2016, signature d'un ordre de service avec l'entreprise BSCE, pour le remplacement de la centrale intrusion de la Douëra, pour un montant de 5 768 €;
- Le 1^{er} septembre 2016, signature d'un ordre de service avec l'entreprise BSCE, pour le remplacement de la centrale intrusion des Services Techniques, pour un montant de 3 139,12 €;
- Le 1^{er} septembre 2016, signature d'un ordre de service avec l'entreprise RIVA, pour le remplacement de la gouttière côté jardin sur la toiture de l'église, pour un montant de 4 935,72 €;
- Le 02 septembre, signature d'un ordre de service avec l'entreprise Génie Climatique, pour le remplacement d'une fontaine au cimetière, pour un montant de 4 320 €;
- Le 05 septembre, signature d'un ordre de service avec l'entreprise VB SERVICE, pour la fourniture et la pose de caillebotis permettant l'accessibilité de l'église, pour un montant de 5 190,72 €.

Le Maire,

Bertrand KLING

